

Une direction agressive

Jeudi 4 juin 2015, pour montrer leur opposition au projet Hirsch d' « Organisation du temps de travail », des personnels en colère ont organisé la gratuité du self pendant une demi-heure.

Un cadre du service de restauration, sommé par Mme Plan la directrice des achats, a immédiatement fermé les portes d'accès au self, contrevenant ainsi à toutes les règles élémentaires de sécurité concernant des locaux recevant du public. Ce même cadre a ensuite retiré toute la nourriture en place, empêchant les agents de restauration de servir les personnels venant manger. Pour ne pas empêcher les personnels de se restaurer, les agents ont décidé de mettre fin à leur action.

Dans les minutes qui ont suivi, des représentants de la direction locale sont arrivés accompagné d'un huissier pour constater les faits. Comme quoi finalement il reste encore de l'argent à l'hôpital, dommage qu'il soit destiné à payer des huissiers...

A 15 heures, la direction de Mondor dans un mail laconique annoncera la fermeture du self pour le lendemain.

Vendredi 5 juin au matin au siège de l'AP-HP, lors d'une nouvelle réunion de « négociation » avec M. Hirsch sur le projet de réorganisation du temps de travail, M. Cotellon, DRH de l'AP-HP, ouvre la séance en annonçant que les agents de Mondor ont fracturé les portes d'accès au self... Mensonge éhonté colporté par une direction de Mondor agressive et répressive, à la fin de l'action aucune serrure n'était endommagée.

Ce même jour en début d'après midi suite à l'assemblée générale quotidienne, une partie des personnels présents monte à la direction demander des explications sur la fermeture du self. Ils seront reçu par M. Castet, DRH de Mondor, qui refusera d'expliquer la fermeture du self et finira pas leur claquer la porte au nez.

Plus tard, nous parviendrons deux notes écrites par la directrice Orio, l'une à l'intention des cadres, l'autre à l'intention des organisations syndicales

Dans la première à l'intention des cadres, la directrice Orio demande à ces derniers de prendre les noms des agents se rendant aux assemblées générales tenu dans le hall sous peine que ceux-ci soient placés en « absence irrégulière » (avec des conséquences immédiate de retenue sur salaire).

Dans la deuxième à l'intention des organisations syndicales, la directrice Orio interdit un pique-nique lundi 8 juin sur la pelouse face au centre de loisirs.

La pelouse est un lieu en « accès libre », nous verrons bien lundi comment la direction compte justifier l'interdiction à ce lieu où les agents ont l'habitude de prendre leurs pauses repas dès les premiers rayons de soleil.

La direction de Mondor, aux ordres de la direction centrale, a décidé de museler tout mouvement d'opposition au projet Hirsch.

Permettre aux agents de l'hôpital Mondor de travailler dans un climat calme et serein ne semble pas être une des préoccupations premières de notre directrice.

Créteil, dimanche 7 juin 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

contacts

Sylvie RICHETON
Blandine HERY
David JACQUELIN